

Lullula arborea



© Clauce Nardin



© Clauce Nardin

Description de l'espèce

Cette petite alouette a le corps marron tacheté de beige. Les motifs de la tête sont très marqués : sourcils crème se rejoignant derrière la tête, joues brun roux entourées de blanc. Posée, on remarque sur le côté de l'aile une tache noire encadrée de blanc qui est caractéristique de l'espèce.

Son chant " lulululu... " lui a valu son nom.

Cette espèce est migratrice partielle, les individus du nord de l'Europe hivernent au sud du continent.

Observation

Cet oiseau se repère essentiellement grâce à son chant caractéristique. Les écoutes se font le matin et en soirée.

Le chant est soit émis en vol, soit depuis un perchoir, ce qui permet de repérer l'oiseau assez facilement.

L'observation de transports de matériaux pour la construction du nid ou de nourriture pour les jeunes est un bon indice pour prouver sa nidification.

Distribution et effectifs

Elle niche dans toute l'Europe excepté au nord des îles britanniques et au nord de la Scandinavie. Les effectifs sont en baisse depuis les années 1970, ce qui rend cette espèce vulnérable au niveau européen.

La population française est de 50 000 à 500 000 couples. Nos oiseaux sont sédentaires mais les oiseaux du nord et de l'est de l'Europe viennent hiverner en France et dans le sud de l'Europe.

En région Centre, ses populations n'ont pas été estimées. Elle est présente mais très localisée dans tous les départements.

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

Cette alouette est plutôt inféodée aux milieux forestiers. Elle vit dans les boisements clairs, les coupes... mais on la retrouve également dans les vignes et dans les zones de bocages. Le nid est caché dans une touffe de végétation. La ponte est déposée dès la fin mars.

En forêt, l'Alouette lulu utilise les coupes forestières, les bois clairs de pins, mais également les pare-feux. Une gestion appropriée de ces derniers, en évitant notamment les travaux entre mars et début juillet, permettrait d'éviter la destruction des nichées.

En zone agricole, elle est absente des zones de cultures céréalières. Elle apprécie les zones de polyculture élevage. Des mesures agri-environnementales, permettant de pérenniser l'élevage et de maintenir une agriculture extensive, ne pourront qu'être favorables à cet oiseau.